



Elections Régionales 2021

*Ayez le réflexe Groupement
d'Employeurs pour préserver
l'emploi et accompagner la reprise
d'activité en Nouvelle-Aquitaine*

Les Groupements d'Employeurs, actifs depuis plus de 30 ans en Nouvelle-Aquitaine

Qu'est-ce qu'un GE ?

Un Groupement d'Employeurs (GE) est une formule originale et sécurisée d'emploi, avant tout fondée sur l'initiative de chefs d'entreprises qui, à l'échelle d'un bassin de vie, **mutualisent des emplois pour répondre à leurs besoins récurrents de main-d'œuvre.**

D'un point de vue juridique, le GE est un dispositif de prêt de main d'œuvre, à but non lucratif, inscrit dans le Code du travail depuis 1985, qui met à disposition en temps partagé, des salariés liés à ce GE par un contrat de travail, auprès de tout type d'entreprise (qu'elle soit publique ou privée, fiscalisée ou non).

Organisés sous forme associative, les GE permettent aux entreprises, associations et collectivités publiques de partager le travail et les compétences de plusieurs salariés, avec en ligne de mire la transformation de « boulots » précaires et de temps partiels, en emplois pérennes à temps complet. **Les GE veillent ainsi particulièrement à la durabilité de l'emploi créé.**

Quel panorama en Nouvelle-Aquitaine ?

On compte **plus de 800 Groupements d'Employeurs en Nouvelle-Aquitaine**, dont 85% dans le secteur agricole. Les 150 GE non agricoles couvrent tous les autres champs sectoriels : BTP, industrie, transport, médico-social, service à la personne, service à l'entreprise, animation, culture, sport, etc. auxquels ils proposent des salariés mis à disposition allant du statut employé/ouvrier au cadre.

7 000 salariés sont concernés par l'emploi à temps partagé (dont 1/3 hors secteur agricole), soit une masse salariale de plus de 180 millions d'euros. **Environ 900 CDI sont signés chaque année, en région Nouvelle-Aquitaine, au sein des Groupements d'Employeurs.**

La Région Nouvelle-Aquitaine, soutien des GE et du CRGE depuis plus de 20 ans

Depuis l'adoption de son SRDEII en décembre 2016, la Région Nouvelle-Aquitaine soutient spécifiquement les Groupements d'Employeurs à travers **un appel à projets annuel** et reconductible :



- L'aide à la création de GE
- L'aide au développement de GE
- L'aide aux investissements dans les GE
- L'aide à la création d'emploi partagé dans les GE

Le CRGE, association professionnelle tripartite (dont la gouvernance accueille des représentants néo-aquitains de Groupements d'Employeurs, de syndicats de salariés et de syndicats d'employeurs) œuvre depuis plus de 20 ans, historiquement en Poitou-Charentes, et depuis 2016 en Nouvelle-Aquitaine, à promouvoir le dispositif Groupement d'Employeurs, à développer les existants ainsi qu'à accompagner les porteurs de projets.

Pour conduire ces missions, et dans le cadre de son inscription au Contrat de Plan Etat-Région, **le CRGE reçoit le soutien, depuis 2000, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la DREETS Nouvelle-Aquitaine.**



En 2020, grâce à son partenariat Etat-Région, le CRGE a notamment :



Conseillé pas à pas les GE dans l'accès et la bonne application des mesures d'urgence liées à la crise sanitaire



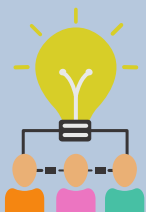
Défendu les intérêts professionnels des GE pour une bonne prise en compte dans les mesures de soutien et de relance



Valorisé la solution GE auprès des entreprises et des organisations professionnelles via les plans de relance territoriaux et sectoriels



Accompagné les GE à valoriser leurs atouts en termes d'adaptation permanente, particulièrement en période de crise économique et sociale



Appuyé des projets de création, de démarrage et de développement de GE, et notamment dans la sollicitation d'aides



Initié un projet collectif de transformation numérique des GE

Les GE pour préserver l'emploi et accompagner la reprise d'activité en Nouvelle-Aquitaine

Les Groupements d'Employeurs sont reconnus tant pour la qualité de l'emploi qu'ils offrent à leurs salariés que par la flexibilité qu'ils apportent aux entreprises dans la gestion de leurs ressources humaines, particulièrement en période d'incertitude. **Tout doit être proposé aux entreprises et aux associations pour aider à conforter et développer les compétences sur les territoires** : la solution GE est de nature à faciliter la reconversion, le changement d'activité et le développement des structures.

Voici nos propositions pour la nouvelle mandature régionale :



Créer des emplois partagés et pérennes en Nouvelle-Aquitaine

- En confortant et en intensifiant le soutien au dispositif GE afin de développer (et parfois d'abord promouvoir) la mutualisation d'emploi, notamment auprès du monde entrepreneurial et associatif



Pour favoriser le développement économique et la lutte contre la précarité dans tous les territoires (et notamment les plus vulnérables)





2

Optimiser la couverture territoriale et sectorielle des GE de Nouvelle-Aquitaine

- En facilitant l'accès à l'ensemble de leurs besoins de formation visant à garantir l'employabilité de leurs collaborateurs
- En faisant évoluer l'AAP régional à la réalité des GE :
 - Permanence de l'appel à projet
 - Ouverture à tous types de GE afin de prendre en compte l'ensemble des secteurs d'activités couverts par les GE
 - Prise en compte d'investissements immatériels en matière RH



Afin de sécuriser la fonction employeur des GE et leurs pratiques de gestion des ressources humaines

3

Animer le réseau des GE de Nouvelle-Aquitaine

- Par le soutien pluriannuel des actions pérennes du CRGE en tant que tête de réseau régionale (promotion, conseil, représentation)
- A travers le soutien ponctuel aux expérimentations initiées par le CRGE



Pour toujours mieux accompagner les Groupements d'Employeurs de Nouvelle-Aquitaine et impulser des projets collectifs sur le territoire





Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs

37 rue Carnot 86000 Poitiers
0549882557 - contact@crge.com
www.crge.com



Contacts

Président : Alain BARCAT
abarcat@crge.com

Directrice : Cyrielle BERGER
cberger@crge.com